

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : URBANISME**

**SEANCE DU : 5 FEVRIER 2024**

**DELIBERATION N° : 6**

**RAPPORTEUR : M. BOILEAU**

**OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - INSCRIPTION DES SENTIERS DE LA METROPOLE A PIED**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu l'article L. 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, modifier et élargir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui avait été adopté le 9 décembre 2013.

Aussi, le Département et la Métropole du Grand Nancy ont co-construit, avec la Fédération Française de randonnée, un projet venant compléter et actualiser les itinéraires, intitulé « La Métropole à Pied » (21 circuits balisés), permettant d'élargir le PDIPR. L'avis de la commune est requis sur ce projet.

La présente délibération vient en complément de la décision n°11 du Conseil Municipal du 27 mai 2013 ayant approuvé le tracé originel du PDIPR et la convention de mise à disposition des chemins communaux.

L'avenant n°1 à la convention de passage initiale a pour objet l'intégration de nouveaux tronçons au PDIPR conformément à la carte ci-jointe.

Les biens concernés sont les suivants et seront inscrits dans l'avenant n°1 :

Tronçon	Section	Parc.	Dénomination
9324	AN	248	9001 rue de Secours
19486	AB	624	LE VILLAGE
19487	AB	452	LE VILLAGE
19488	AB	619	LE VILLAGE
29469	AN	241	FONTENELLE

Pour rappel, cette inscription engage la commune, en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures,
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée,
- à faire inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision,
- à informer le Conseil Départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.

Les autres dispositions de la convention du 16 septembre 2013 restent en vigueur.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 25 janvier 2024 sur le projet.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'émettre un avis favorable sur l'ensemble du tracé du PDIPR de la commune tel qu'annexé ;
- d'émettre un avis favorable concernant l'inscription supplémentaires des biens susvisés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de passage initiale du 16 septembre 2013.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .**

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, Mme MOTEL Aurélie, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

**Avaient donné pouvoir :**

M. DUSSAULX Xavier  
Mme BLAISE Claudine  
M. LOMBARD William  
Mme LIIRI Stéphanie  
M. PECHINE Patrick  
Mme ROCHON Marie  
M. FRANCOIS Axel  
Mme HINZELIN Mireille

avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à

Mme BERNIER Dominique  
M. GOETZ Philippe  
Mme MERCIER Sophie  
M. NOEL Rémi  
M. GOIRAND Didier  
Mme RAVON Véronique  
M. BOILEAU Pierre  
Mme RAIK Magali

**Etaient Absents :**

M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 7 Février 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 Janvier 2024.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire



Pierre BOILEAU